

CONSEIL MUNICIPAL DU

22 JUILLET 2008

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

MM ROBERT Jean-Claude - BOUCHUT Patrick – DOREY Jacques – DURY Robert – GRAS J. François - HUMBERT Frédéric – LUCAND Christophe – MARCHAND Jacques – MERRA Jacques – MOYNE Bernard – PIZZOLO Philippe - PULH Mathilde – RIGAUX Valérie - SANCHEZ Adeline – SEGUIN Anne – STIEFVATER Yves – VACHET M. Jo -

Absents excusés :

Mmes G. CARDAMONE - P. CLUNY (pouvoir C. LUCAND) – C. RAVIER – P. LOGEROT – MM. M. CADOUX (Pouvoir B. MOYNE) – B. PLANCON -

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2008

Le compte-rendu de la séance du 13 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 20 mars 2007, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. Il a également défini les modalités de concertation, à savoir expositions, réunions publiques, article dans le bulletin municipal et registre mis à la disposition de la population.

Les grandes étapes à retenir sont les suivantes :

- **9 octobre 2007** : Réunion Publique suivie d'une exposition pendant un mois avec panneaux Salle de Réception de la mairie et au Centre Socioculturel présentant les grandes orientations du PADD avec registre mis à la disposition de la population.
- **Octobre 2007** : parution d'un article dans le bulletin municipal
- **10 décembre 2007** : Débat en Conseil Municipal sur les orientations du PADD
- **11 juin 2008** : Nouvelle réunion publique pour présenter le projet de zonage et règlement

Tous ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un dossier de projet de PLU qui doit aujourd'hui être arrêté par le Conseil Municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées. C'est également ce dossier qui sera soumis à enquête publique. Il est constitué d'un rapport de présentation, du projet d'aménagement et de développement durable, du règlement, des documents graphiques et des annexes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

1. de tirer le bilan de la concertation : aucune observation n'ayant été consignée sur le registre ouvert à cet effet, le conseil municipal considère le bilan favorable et décide de poursuivre la procédure
2. d'arrêter le projet de révision de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération

CLOTURES : DECLARATION PREALABLE

Dans un souci de cohérence et de maîtrise de l'urbanisme sur le territoire communal et afin de s'assurer du respect des règles fixées au Plan d'Occupation des Sols puis au PLU, le conseil municipal à l'unanimité décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable à compter du 1^{er} août 2008 sur l'ensemble du territoire communal.

GDF : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Au même titre que France Télécom, le réseau public de distribution de gaz est soumis à redevance d'occupation du domaine public selon les dispositions du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007. Ceci exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- Dit que le montant sera revalorisé chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

AVENANT AU BAIL AVEC LE TRESOR PUBLIC

Le Trésor Public a fait part à la commune de son souhait de lui rétrocéder au 1^{er} juillet 2008 le logement de fonction actuellement objet du bail de location conclu pour les locaux de la Perception de GEVREY CHAMBERTIN, 27 avenue de la gare.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir entérinant cette nouvelle situation.

CIMETIERE : RETROCESSION DE CONCESSION

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la rétrocession d'une concession au cimetière de la justice.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : MODIFICATION

Le conseil municipal décide de compléter sa délibération prise le 25 mars 2008 donnant délégation au Maire dans certains domaines conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REMBOURSEMENTS D'ASSURANCES

Le conseil municipal à l'unanimité accepte des remboursements d'assurances.

AFFAIRES DIVERSES

Organisation des Relais du Cœur le 31 août 2008 à GEVREY CHAMBERTIN

Dans le cadre de cette manifestation, il est proposé que la commune offre un don au Restos du Cœur. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une somme de 1500 € aux Restos du Cœur.

Remerciements des associations pour la subvention municipale :

Le conseil municipal prend connaissance des remerciements formulés par les associations suivantes : ADMR – Association GEVREY-FIXIN-BENIN – AMNESTY INTERNATIONAL

Aménagement RD 974

M. ROBERT informe le conseil municipal du courrier du Conseil Général concernant les travaux de la 2^{ème} tranche de la RD 974 : un avenant au marché sera prochainement adopté pour la reprise des deux tourne-à-droite (avenue de la gare/RD 974 et Rue des Baraques/RD 974) afin de permettre aux bus de tourner correctement. Une réunion sera ensuite programmée avec la commune pour la réalisation des travaux. Les bordures situées dans la partie rétrécie seront scellée dans du béton et le conseil général évoque la possibilité de mettre en place des barrières, aménagements qui devraient être pris en compte par la commune.

« Creux aux loups »

C. LUCAND indique qu'il a constaté de fortes prises d'eau au puits public dit « du creux aux loups » et que par ailleurs de nombreux viticulteurs procèdent sur place à la préparation de traitement avec quelques débordements dans le réseau, attitude complètement interdite. Un arrêté municipal règlementant les pratiques au creux aux loups a été pris en 1993. Il est convenu qu'un nouvel arrêté serait rédigé avec une actualisation des textes référentiels et qu'un courrier serait adressé au Président du Syndicat Viticole afin que les bonnes pratiques soient rappelées aux viticulteurs.

Entretien du patrimoine communal

J.F. GRAS demande que l'on attire l'attention des habitants sur le temps passé et le coût pour le nettoyage et l'entretien du patrimoine communal : nettoyage du toboggan du parc Richebourg – prise en charge de coût pour la réalisation de fresque (autocommutateur France Télécom)..... Un article pourrait être fait dans le bulletin municipal.

La séance est levée à 20 h 15.